

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 30 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois d'avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, salle de la mairie sous la présidence de M. Christian Jeffroy, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON (jusque 1.4) – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL (jusqu'au pt 2.4) – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – C. LATOUCHE – J. LE GLAS – M. LE CORRE – E. CRESSEVEUR – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – D. COLIN – J-P MENOU J-F BOUGET (A partir du 1.4)

ABSENTS : I. ADAM ; V. GUIMBERTEAU ; J-F BOUGET (Pt 1 à 1.3) L. L'HAVEANT et F. LEON (A partir 1.5) ; F. GUEHL (à partir 2.5)

PROCURATIONS : B. HUONNIC à J. LE GLAS ; M-L HINRY à C. JEFFROY ; L. L'HAVEANT à F. LEON (jusqu'au 1.4) ; M-A. RIOUAL à M. LE CORRE ; V. PERROT à A. LE GALL ; SENECHAL à R. BONABAL

SECRETAIRE DE SEANCE : E. CRESSEVEUR est élu secrétaire de séance

QUORUM : 17 présents, quorum atteint.

-
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2025.
 - Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal :

1/ Projets et travaux

1.1/Modifications des commissions communales et du CCAS

1.2/Lotissement Traou an Dour :

- ➔ Attributions des lots aux entreprises pour la viabilisation
- ➔ Projet SDE pour éclairage public et réseaux

1.3/Lotissement Kergall

- ➔ Cession de terrain à promoteur pour création de logements sociaux
- ➔ Viabilisation des terrains et dépôt autorisation d'urbanisme

1.4/Réaménagement du bourg/phase 1 : proposition de projet sculptural

1.5/Maison de la petite enfance : modification du projet de déminéralisation de la cour

1.6/Acquisition terrain à Toulinet

1.7/Attributions emplacements des Guinguettes et food-trucks d'été

1.8/Frais nettoyage travaux mairie

2/ Ressources Humaines/Finances

2.1/Subvention aux associations (hors associations sportives)

2.2/Avancement de grade et ratios promus-promouvables

2.3/Travaux à l'Eglise : demande de subventions

2.4/Police Pluri-communale : extension du périmètre à d'autres communes

2.5/Aide primo-accédants (M. LE COZIC)

2.6/Facture SMRH : paiement DGD

2.7/Demande agrément pour embauche d'un service civique sur la commune

3/Questions diverses

3.1/Convention LTC pour l'assainissement

3.2/OPAH-RU : modification périmètre d'intervention

3.3/Tarifs ADM saison 2025/2026

3.4/Mise en place d'une caution à la médiathèque pour prêt de jeux

3.5/Passage sens unique rue fétérel

N° de délibération	Date de passage en CM	OBJET	Vote de l'assemblée
26-2025	30/04/2025	Modification des commissions et du CA du CCAS	Approuvé
27-2025	30/04/2025	Lotissement Traou an Dour : attribution des lots pour la viabilisation	Approuvé
28-2026	30/04/2025	Lotissement Traou an Dour : travaux éclairage public et réseaux	Approuvé
29-2026	30/04/2025	Lotissement Kergall : cession terrain à un promoteur pour création de logements sociaux	Approuvé
30-2027	30/04/2025	Lotissement Kergall : travaux de viabilisation des terrains et dépôt PC	Approuvé
31-2027	30/04/2025	Travaux du bourg : proposition d'insertion d'une œuvre d'art	Approuvé
32-2028	30/04/2025	Maison de la Petite Enfance : déminéralisation de la cour	Approuvé
33-2028	30/04/2025	Acquisition terrain à Toulinet	Approuvé
34-2029	30/04/2025	Lancement appel à candidature pour les guinguettes et food-trucks d'été	Approuvé
35-2029	30/04/2025	Travaux de rénovation énergétique de la mairie : nettoyage chantier	Approuvé
36-2030	30/04/2025	Subvention aux associations	Approuvé
37-2030	30/04/2025	Avancement de grade et ratios promus-promouvables	Approuvé
38-2031	30/04/2025	Travaux à l'église : approbation devis et demandes de subventions	Approuvé
39-2031	30/04/2025	Police pluri-communale : intégration de nouvelles communes	Approuvé
40-2032	30/04/2025	Aide primo-accédant	Approuvé
41-2032	30/04/2025	Facture SMRH paiement DGD	Approuvé
42-2033	30/04/2025	Demande agrément pour accueil d'un service civique	Approuvé
43-2033	30/04/2025	Convention LTC pour les travaux d'assainissement	Approuvé
44-2034	30/04/2025	OPAH-RU : modification du périmètre d'intervention	Approuvé
45-2034	30/04/2025	Tarifs An Dour Meur saison 2025/2026	Approuvé
46-2035	30/04/2025	Mise en place d'une caution à la médiathèque pour prêt de jeux	Approuvé

PROJETS ET TRAVAUX :

• Modification des commissions et du CA du CCAS (26-2025)

M. le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Mme DESCOURT le 24/02 dernier pour raison personnelle. La liste de la majorité municipale étant épuisée, le conseiller démissionnaire ne sera pas remplacé au sein du conseil. Il convient, cependant, d'effectuer son remplacement dans les différentes commissions où Mme DESCOURT était présente, à savoir :

- Commission 2 : Politique sociale : **pas de candidat.**
- Commission 8 : Animations communales – Vie associative – Suivi évènementiel : **R. MORINIERE**

Mme DESCOURT était, par ailleurs, conseillère déléguée auprès de Mme PRIGENT et de la politique action sociale. Il convient donc de la remplacer dans ses fonctions.

M. le Maire propose Mme **Annie LE GALL** comme nouvelle conseillère déléguée **en charge des Personnes âgées, lutte contre l'isolement et les exclusions.**

Il convient également de revoir la nomination des membres du conseil municipal appelés à représenter la commune au sein du conseil d'administration du CCAS puisque Mme DESCOURT en était sociétaire.

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, M. le Maire rappelle la volonté de la commune de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres issus de la société civile, en plus de M. le Maire, siégeant de droit en tant que président).

Cette démission laisse une place vacante d'élu au sein de cette instance.

M. le Maire propose Mme **Vanessa PERROT** comme huitième conseillère municipale appelée à siéger au Conseil d'Administration du CCAS. Il soumet donc au vote du conseil municipal la liste suivante des membres du conseil municipal représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS :

Brigitte Prigent
Yvon Le Brigant
Christine Latouche
Régine Bonabal

Annie Le Gall
Armelle Sénéchal
Isabelle Adam (pour la liste minoritaire)
Vanessa PERROT

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la modification de la commission municipale n° 8 avec l'entrée de M. MORINIERE, **NOMME Mme LE GALL Annie** en tant que conseillère déléguée en charge des Personnes âgées, de la lutte contre l'isolement et les exclusions.

FIXE à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en plus du Maire Président de Droit,

NOMME comme membres du Conseil d'Administration du CCAS les élus du conseil municipal désignés dans la liste ci-dessus avec comme nouvel entrant **Mme PERROT Vanessa**.

• Lotissement Traou an Dour : attribution des lots pour la viabilisation (27-2025)

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet du lotissement de Traou an Dour. Le permis d'aménager ayant été délivré, il convient désormais de réaliser les travaux de viabilisation.

Un appel d'offre a été réalisé en début d'année afin de consulter les entreprises pour les 3 lots

prévus :

Lot 1 : Terrassement-voirie-Gestion Eaux Pluviales-Espaces Verts

Lot 2 : Assainissement Eaux Usées

Lot 3 : Réseaux souples AEP

Chacun de ces lots ont reçu au moins une proposition et, conformément à l'analyse des offres établie et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 26 mars dernier, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : SETAP pour un montant de 138 523.70€ HT

Lot 2 : COLAS pour un montant de 81 876.20 € HT

Lot 3 : CEGELEC pour un montant de 36 416.00€ HT

Soit un total de 256 815.90€ HT.

F. LEON : Démarrage des travaux prévus courant mai pour une commercialisation des lots espérée en septembre. Le prix de vente du m² n'est pas encore défini car des dépenses ne sont pas encore connues (Enedis notamment).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la proposition de la CAO

CONFIE les travaux de viabilisation du lotissement aux entreprises suivantes :

Lot 1 : SETAP pour un montant de 138 523.70€ HT

Lot 2 : COLAS pour un montant de 81 876.20 € HT

Lot 3 : CEGELEC pour un montant de 36 416.00€ HT

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés relatifs à ce projet

• Lotissement Traou an Dour : travaux éclairage public et réseaux (28-2025)

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement communal à Traou an Dour. Il précise qu'en plus des travaux de viabilisation du terrain, il convient de prévoir les réseaux d'éclairage public et de communication, présentés à la fois par le SDE 22 et Solutel.

F. LEON réaffirme le souhait de faire de ce lotissement un modèle écologique avec, notamment, la gestion des Eaux Pluviales à la parcelle, une seule couche d'enrobé, des places de parking enherbé et propose donc la mise en place d'un Eclairage Publique solaire, de façon expérimentale.

M. le Maire propose de passer des fourreaux pour pouvoir transformer l'Eclairage Publique solaire en Eclairage Publique classique en cas de défaillance de cette solution.

M. COLLIN souligne que cette solution solaire paraît moins fiable que l'éclairage classique.

Pour autant, les membres du conseil, dans leur grande majorité, trouvent important de continuer la démarche environnementale de ce lotissement, qui va également dans le sens des opérations menées durant tout le mandat : récupérateurs d'eaux pluviales, éclairage LED dans les bâtiments, rénovation énergétique des bâtiments, utilisation de papier recyclé... il faut donc continuer dans ce sens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public du Lotissement Communal « Traou An Dour » à PLESTIN LES GREVES (Ensemble autonome solaire) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 0 € T.T.C (1ère phase) et 46 000,00 € T.T.C (2ème phase) (coût total des travaux majoré de 8 % de frais

d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à Sans objet 0 € (1ère Phase) et 34 286,32€ (2ème Phase).

APPROUVE le projet présenté par le Syndicat d'Energie pour la fourniture et la pose d'Infrastructures de télécommunications Electroniques (ICE) du Lotissement Communal « Traou An Dour » à PLESTIN LES GREVES pour un montant estimatif de 37 500 ,00 €uros T.T.C, (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude s'élève à 25 462,95€.

APPROUVE la proposition de Solutel pour le passage de la fibre optique au tarif de 6 084€ TTC pour les 23 lots du lotissement (le lot pour les logements sociaux sera traité directement par le promoteur).

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

- **Lotissement Kergall : cession terrain à un promoteur pour création de logements sociaux (29-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer du logement sur la commune et notamment du logement social.

Dans ce contexte, il est proposé de céder une parcelle communale à un promoteur en vue d'y construire 6 logements sociaux (4T3 et 2T4 sous la forme de 2 PLS, 2 PLUS et 2 PLAI) qu'il revendra par la suite en VEFA à un bailleur social. Cette parcelle se trouve être l'ancien parking de l'ALSH à l'arrière de Kergall, d'une contenance de 995m² et nouvellement cadastrée AD 727. Un chemin a été gardé pour accéder au parc de Kergall ou devrait se monter un projet d'habitat transitoire.

La cession, si l'assemblée le consent, se ferait à titre gratuit et représenterait l'aide indirecte de la commune dans sa volonté de créer du logement social sur sa commune. Une estimation des domaines a établi la valeur de cette parcelle à 35€/m², soit une valeur totale cédée de 34825€ (soit une aide indirecte de 5800€ par logement).

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu l'avis du service des domaines en date du 25 novembre 2024

Vu le projet et l'offre de la société IPCS

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 17/10/2024

Considérant :

- Les difficultés rencontrées par la commune en matière de logement et notamment de besoin en location
- Les difficultés des bailleurs sociaux à financer les projets de logements sur les communes
- Les carences de la commune en matière de logements sociaux (cf Loi SRU)
- Que ladite parcelle n'est plus affectée à un usage public communal depuis le départ du Centre de Loisirs vers l'ancien école maternelle et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à la fois à sa désaffectation pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune et à son aliénation,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cette parcelle communale à titre gratuit et d'en définir les conditions générales de vente.

Il convient, enfin, d'autoriser M. le Maire à procéder à toute opération préalable de cession immobilière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la désaffectation et l'aliénation de la parcelle AD 727

AUTORISE la cession gratuite de cette parcelle AD 727 (995 m²) à IPCS afin que ce dernier construise 6 logements sociaux qu'il vendra en VEFA à un bailleur social

PRECISE que cette cession gratuite se fait dans le but de favoriser la création de logements sociaux sur la commune, ainsi, le promoteur ne pourra en aucun cas valoriser la valeur du foncier dans son prix de revente au bailleur social.

PRECISE qu'aucun autre usage que de la création de logement social (6 minimum) ne sera accepté sur ce terrain. Dans le cas contraire la cession sera nulle et non avenue.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession

• **Lotissement Kergall : travaux de viabilisation des terrains et dépôt PC (30-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 145/2024 du 19/12 dernier par laquelle il était autorisé à faire appel au bureau d'étude de LTC pour viabilisation d'une parcelle à Kergall en vue d'y implanter un mini lotissement d'habitat transitoire.

Il convient, par la même occasion, de viabiliser la parcelle destinée à accueillir les logements sociaux. Le détail de cette viabilisation peut être définie ainsi :

- Mission AMO (assistance à Maitrise d'Ouvrage) par LTC : 7 250€
- Assistance par LTC pour dépôt d'autorisation d'urbanisme : 1 422.73€
- Estimation viabilisation : 68 700€
- Réseau éclairage public par le SDE : 19 623,58€
- Infrastructures télécommunications par le SDE : 17 314,81€

Soit un total prévisionnel de 114 311,12€ TTC.

Il convient donc d'approuver les devis LTC ainsi que les propositions du SDE puis d'autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offre pour réalisation des travaux de viabilisation.

Par ailleurs, un Permis de Construire sera nécessaire pour réaliser le projet. M. le Maire rappelle qu'en parallèle, comme le prévoit la délibération 145/2024), un appel d'offre pour l'achat de 4 ou de ces habitats transitoires, va être prochainement lancé.

Il est à préciser que les services de LTC, via PVD, se sont rapprochés d'Action Logement, partenaire de PVD, qui s'est dit intéressé par ce projet innovant en matière d'habitat et qui pourrait en financer une partie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le devis d'AMO proposé par le BE de LTC pour un montant de 7250€.

APPROUVE le devis d'assistance au dépôt d'une autorisation d'urbanisme proposé par le Bureau d'Etude de LTC pour un montant de 1 422.73 €.

APPROUVE le projet et son estimation prévisionnelle, notamment les coûts de viabilisation

AUTORISE M. le Maire à lancer un appel d'offre en vue de la réalisation de travaux de viabilisation (y compris parcelle AD 727) de ce projet

AUTORISE M. le Maire à déposer un Permis de Construire pour ce projet et tout document s'y rapportant

ARRIVEE J-F BOUGET A 19h30

• **Travaux du bourg : proposition d'insertion d'une œuvre d'art (31-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement du bourg, phase 1. Il propose, dans le cadre de ces travaux, de personnaliser ce projet par la mise en place d'œuvres d'art sur cette phase afin de préciser qu'on arrive à Plestin et pas ailleurs. Trois idées ont émergé :

- 1/Rappeler le passé ferroviaire de la place de Kerilly avec une plaque de métal en forme de train au niveau des abris bus.

- 2/Installer des lettres ou panneau PLESTIN LES GREVES sur le mur en arrivant de Morlaix au niveau du premier rondpoint.

- 3/Installation d'une œuvre au niveau du second rondpoint qui reprendrait l'idée de la balise Pichodour de Toul an Hery.

M. le Maire propose de retenir une, deux ou les trois idées sachant que des devis et esquisses sont en cours de réalisation

Aurore FOURNIS précise que le devis de la silhouette de train n'a pas encore été établi. Il serait peut-être plus judicieux de voir ça lorsque les travaux auront été faits.

Présentation de l'œuvre de M. BALLABENI qui coute 15 000€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces projets de personnalisation du chantier par la mise en place d'œuvres d'art sur ce chantier

AUTORISE M. le Maire à commander l'œuvre de M. BALLABENI pour 15 000€

PRECISE que les projets des autres œuvres sont actés sur le principe et feront l'objet d'un passage en conseil municipal lorsque les projets seront prêts.

M. LEON informe l'assemblée que la convention travaux avec le Département a été signée aujourd'hui après de multiples discussions puisque le CD 22 refuse les noues en infiltration des Eaux Pluviales. Il a donc fallu raccorder les EP de la voirie au réseau existant.

Le chantier doit démarrer le 12 mai avec fermeture de la Route Départementale puis de la rue de Pont Blanc. La RD sera déviée via la place de Kerilly, et ce jusque fin juin. Par ailleurs l'entreprise souhaite travailler sur la place de Kerilly en juillet pour retirer la bascule notamment. La base de vie se fera à côté du cabinet médical. Le marché sera donc modifié avec éventuellement un report des marchands vers la rue de Pont Blanc (entre l'église et la gendarmerie) qui sera fermée le temps des travaux, permettant ainsi la mise en place d'un parking provisoire pour le restaurant Ty Kornog.

Départ F. LEON à 19h37

• **Maison de la Petite Enfance : déminéralisation de la cour (32-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du dernier conseil municipal par laquelle le projet de déminéralisation de la cour était accepté.

Le service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) a consulté le projet et a vanté son côté vertueux à ceci près qu'en mettant de l'enrobé drainant à la place du béton, le projet serait éligible à subvention auprès de l'agence de l'eau voire même du fonds vert.

Les travaux devaient coûter 65 000€ (travaux d'entreprises + prestation LTC) ainsi qu'une partie de réalisation en régie dont 15 000€ de matériaux au frais exclusifs de la commune

Avec obtention des subventions sur le projet coûterait plus chers mais engendrerait des recettes avec un reste à charge de 32 748.5€ :

Maison de la Petite Enfance : déminéralisation de la cour			
Dépenses		Recettes	
Service Voirie LTC	84 992.47€	Agence de l'eau (50%)	51 871.00€
AMO LTC	3 750.00€	Fonds verts (30%)	31 122.00€
Mobilier urbain	15 000.00€	Fonds propres (20%)	20 749.47€
TOTAL	103 742.47€	TOTAL subventionnable	103 742.47€

Il est important de préciser que sans les subventions, le projet initial et ses coûts serait maintenus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau projet de déminéralisation de la cour de la Maison de la Petite Enfance et les coûts induits et décrits ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de L'Agence de l'eau ainsi qu'au titre du fonds verts

PRECISE que sans les subventions, le projet initial et ses coûts serait maintenu

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document en lien avec ce projet : convention, devis ...

M. le Maire souhaite que la Maison de la Petite Enfance soit inaugurée avant l'été, sans les travaux de réalisation de la cour.

• **Acquisition terrain à Toulinet (33-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune va acquérir, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle A 1747 et située sous l'aire de camping-car de Toulinet, pour une contenance de 5279m². Les frais de géomètres et de cession étant à la charge de la commune. L'objectif de cette acquisition est de garder le chemin existant, aujourd'hui privé et qui risque de ne plus être ouvert au public, et qui sert à relier le GR 34.

M. LE BRIGANT précise que le GR devient de plus en plus dangereux et étroit. Ce chemin pourrait être intéressant pour assurer la continuité du GR dans un futur proche.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Maire à acquérir ladite parcelle

AUTORISE M. le Maire ou son représentant (Adjoint au tourisme) à signer tout document relatif à ce projet et notamment les frais s'y rapportant (géomètre, notaire...).

• **Attribution emplacements des guinguettes et food-trucks d'été (34-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que cette dernière l'a autorisé à lancer un appel à candidature pour l'installation de guinguettes et de food-trucks sur la commune cet été.

Cet appel à candidature, qui s'est déroulé au mois de mars, a été fructueux car toutes les places ont reçu au moins une offre.

Vu l'avis de la commission Tourisme du 23/04/2025,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 24/04/2025

Il proposé d'attribuer les emplacements aux commerçants suivants :

Emplacement	Candidature	Avis de la commission
Guinguettes		
Camping Bar et frierie	Le Trévros	Avis favorable
Camping Salle et terrasse	Remorque traiteur Le Flem Erwan et Laboulle catherine	Non favorable
La roche d'argent	Société Chalet en piste	Avis favorable
Toul An Hery	Société Yipikae	Avis favorable
Food-trucks		
Saint-Efflam	Art-I-Show	Avis favorable
	Biligood	Avis favorable
	Hangoulou	Avis favorable
	Satu	Avis favorable
Saint-Efflam hors juillet et août Week-ends, jours fériés	LE MENN Thomas Produits sucrés	Avis favorable
Roche d'Argent	Tube sucré	Avis favorable
Camping	Kootu Crêpes et galettes 1 fois / semaine - saison	Avis favorable
Aire de camping-car	Le Phoenix	Avis favorable
Toul an Hery jeudi toute la journée	Fish and chips	Avis favorable
Autres demandes		
Plusieurs propositions Toul an hery Roche d'argent Saint efflam	KAYAKOMAT Location de kayaks en libre-service	Toul an hery
Beg Douar	Justine Chapelain Crêpes et galettes	Avis favorable Sortie du GR 34

Il conviendra, par la suite, d'établir les conventions et autorisations d'occupation du domaine public avec chacun d'eux.

Pour rappel, les tarifs de ces restaurants éphémères sont les mêmes qu'en 2024, à savoir :

- **2000€ / mois pour les guinguettes et le bar du camping**
- **25€/jour avec électricité et 20€/jour sans électricité pour les food-trucks**

M. LE BRIGANT précise que ces restaurants éphémères s'installeront sur le domaine public pour un maximum de 3 mois, conformément aux préconisations de Mme la Sous-préfète.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'attribution des emplacements de food-trucks et guinguettes appelés à occuper le domaine public cet été tels que définis ci-dessus

AUTORISE l'établissement de conventions d'occupation du domaine public avec les gérants des Food-trucks et guinguettes éphémères qui s'installeront sur la commune au cours de la saison estivale 2025,

AUTORISE M. le Maire à signer ces conventions et arrêtés,

APPROUVE les tarifs définis ci-dessus

• **Travaux de rénovation énergétique de la mairie : nettoyage chantier (35-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation énergétique de la mairie ont démarré depuis quelques semaines déjà. L'ensemble des huisseries de la phase 1 (du local police à la salle du conseil) a été remplacée et le couvreur a commencé sa prestation. La phase 2 va maintenant démarrer avec, notamment, le désamiantage et remplacement des huisseries de la partie centrale.

Par ailleurs, une commande a été passée auprès d'une entreprise afin de procéder au nettoyage complet des locaux et des vitrages à l'issue de chaque phase des travaux.

Ce devis, de l'entreprise PROP et NET, se chiffre à 6 132€ HT.

M. LE GLAS précise que cette somme sera en grande partie couverte par une moins-value à réaliser sur les contrats des entreprises, notamment via le compte-prorata qui ne sera pas réglé par la commune. D'autres économies sont à prévoir (doublon de certains postes de dépense). Le chantier avance bien, notamment la couverture, La seconde phase va démarrer la semaine prochaine. Mi-mai l'accueil va déménager dans les anciens locaux de la police en RDC de la mairie le temps des travaux de désamiantage et du parvis.

M. LE GLAS souligne le bon travail réalisé par le désamianteur. Les contrôleurs du chantier ont vanté la qualité des travaux, réalisés notamment en toute sécurité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la proposition de la SARL PROP et NET pour un nettoyage intégral du chantier au tarif de 6 132€ HT.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet et notamment les frais s'y rapportant (géomètre, notaire...),

AUTORISE le paiement de cette facture en fonction des interventions après chaque phase.

FINANCES/RH

• Subvention aux associations (36-2025)

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de statuer sur le versement des subventions communales aux associations locales qui, par leurs actions et activités diverses, participent à la vie de la cité et à son rayonnement.

Conformément aux décisions prises par la commission finances réunie le 24 avril dernier, M. le Maire propose les dotations suivantes (voir fichier en annexe).

Il est à préciser que les subventions aux associations sportives seront traitées lors du prochain conseil municipal qui aura lieu fin mai.

M. LE BRIGANT précise que

- la subvention demandée par l'association Sur les terres de l'unique n'a pas été attribuée par la commission car elle a estimé que la commune a participé indirectement par une aide logistique importante de la commune (4 jours de travail) pour la 1^{ère} édition du festival.

- une demande complémentaire doit être faite à l'Amicale des habitants de l'EHPAD afin de connaître plus précisément leurs actions

- L'Amicale laïque, qui a demandé 2250€, s'est vu attribuer une subvention de 1000€, comme en 2024, car l'association a des réserves.

Mme FOURNIS demande à ce que soit vérifiée la demande de Launceston qui demandait 1000€ cette année à l'occasion des 40 ans du jumelage. Cette demande sera donc traitée au prochain CM.

M. le Maire précise enfin que l'enveloppe attribuée cette année s'est accrue de + 7000 € par rapport à 2024. Cela s'explique notamment par la création de nouvelles associations (club des loisirs notamment) et de demandes plus conséquentes (chemins plestinais).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le versement des subventions aux associations, au titre de l'année 2025, tel que défini dans le tableau en annexe

PRECISE que les subventions aux associations sportives seront traitées lors du prochain Conseil Municipal

N° année	Nom de l'association	Domaine de l'association	Demande subvention reçue en mairie pour 2025	Dossier Mairie fourni	Montant de la subvention demandée Année 2025	Année 2023	Année 2024	Montant de la subvention proposée par la Commission Finances du 24.01.2025	Vote de l'Assemblée suite proposition de la Commission Finances
1	Banque Alimentaire des Côtes d'Armor	Social et solidarité	X	non	0,15€ par habitant	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
2	Brevet de Chien	Santé	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
3	France ADOT 22	Santé	X	non	50€	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
4	IFAC-SUP/IFAC - Campus des métiers	Enseignement et formation	X	non	400€	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
5	La Croix Rouge Française	Social et Solidarité	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
6	Le Cercle Espoir Côtes d'Armor	Santé	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
7	Solidarité Paysans Bretons	Social et Solidarité	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
8	Tri Ar Vro - Maison de la Culture Bretonne	Enseignement et formation	X	non	200€	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
9	Protection Civile Côtes d'Armor	Santé	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
10	Chemins pastoraux et paroissiaux	Culture	X	oui	3 200 €	2 000 €	2 500 €	3 200 €	Accord à l'unanimité
11	Club Photo Pictorialis	Culture	X	oui	1 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	Accord à l'unanimité
12	GDCA 22	Divers	X	non	40€	X	X	0€	Accord à l'unanimité
13	ANACS (Centre des Côtes d'Armor)	Culture	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
14	France 18 Bretonne 22	Santé	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
15	Centre Culturel de Pléneuf-Pleuganeux	Culture	X	oui	Non précisée	100	100 €	100 €	Accord à l'unanimité
16	Anciens combattants de PLESTIN	Culture	X	oui	700 €	700 €	700 €	700 €	Accord à l'unanimité
17	Association JALMALV	Santé	X	non	Non précisée	0	0€	0€	Accord à l'unanimité
18	Sur les Terres de l'Unique	Culture	X	oui	1 000 €	X	X	Quantité en acte logistique	Accord à l'unanimité
19	OK Chorale	Culture	X	oui	400 €	300	400 €	400 €	Accord à l'unanimité
20	Association Cinéma Le Dorion	Culture	X	oui	3 000 €	3000	3 000 €	3 000 €	Accord à l'unanimité
21	Association sportive du collège du Peaker	Enseignement et formation	X	oui	1000 à 1200	1000	1 000 €	1 000 €	Accord à l'unanimité
22	ASPT Trégar	Social et Solidarité	X	non	Non précisée	0€	0€	0€	Accord à l'unanimité
23	MOUV'ELLES	Social et solidarité	X	oui	250 €	X	X	0€	Accord à l'unanimité
24	Dalls Trégar	Culture	X	oui	900 €	900	450 €	900 €	Accord à l'unanimité
25	Son ar Meiz e Bro Dregeff	Culture	X	non	800 €	0€	0€	0€	Accord à l'unanimité
26	Centre Hospitalier de Lanneg	Santé	X	non	70 €	X	0€	0€	Accord à l'unanimité
27	Tri an Hol	Culture	X	oui	5 500 €	3 000 €	3 000 €	5 400 €	Accord à l'unanimité (hors la com et M. Guen, représentant le com et M. Guen, ne prenant pas part au vote)
28	Société de St Vincent de Paul	Social et Solidarité	X	non	500 €	0€	0€	0€	Accord à l'unanimité
29	APAJH (adultes et enfants handicapés)	Social et solidarité	X	non	50 €	X	0€	0€	Accord à l'unanimité
30	ASP Gym Danse Ploemiliou	Sport	X	non	Non précisée	X	0€	0€	Accord à l'unanimité
31	Amicale des Habitants d'EPAD Le Gall	Social et solidarité	X	oui	500 €	500 €	X	0€	Accord à l'unanimité
32	Secours Populaire Français PLESTIN	Social et Solidarité	X	oui	Non précisée	500 €	500 €	500 €	Accord à l'unanimité
33	Comité des fêtes de Plestin	Fêtes locales	X	oui	10 000 €	7 000 €	10 000 €	10 000 €	Accord à l'unanimité (sur 15 000 € représentant la commune de Plestin, ne prenant pas part au vote)
34	D'UNE RIVE à L'AUTRE (jumelage Plestin-Lozère)	Fêtes locales	X	non, CERFA fourni	2 500 €	1 500 €	1 500 €	2 500 €	Accord à l'unanimité (sur 15 000 € représentant la commune de Plestin, ne prenant pas part au vote)
35	Amor Gedio - Argout - Trégar	Social et solidarité	X	non	Non précisée	X	0€	0€	Accord à l'unanimité
36	Comité de jumelage Plestin-Launacien	Culture	X	oui	500 €	500 €	500 €	500 €	Accord à l'unanimité
37	Club des Loulis	Divers	X	oui	1 500 €	X	X	1 500 €	Accord à l'unanimité (sur 15 000 € représentant la commune de Plestin, ne prenant pas part au vote)
38	Groupe des agriculteurs bio 22	Divers	X	non	Non précisée	X	X	0€	Accord à l'unanimité
39	Société des courses hippiques de Plestin-Argout	Association liée à une manifestation sportive	X	oui	1 000 €	800 €	800 €	1 000 €	Accord à l'unanimité (hors Argout, ne prenant pas part au vote)
40	Amicale Laïque de Plestin-les-Croixes	Ecoles - Collège de Plestin	X	oui	2 150 €	1000	1 000 €	1 000 €	Accord à l'unanimité
41	Amici Plestin Felleham	Culture	X	oui	800 €	800 €	800 €	800 €	Accord à l'unanimité
42	Amicale des Japetus pompiers Plestin	Divers	X	oui	1 750 €	X	X	1750	Accord à l'unanimité
43	Conseil local du Collège du Peaker CPE	Ecoles - Collège de Plestin	X	non, CERFA fourni	Non précisée	X	X	0€	Accord à l'unanimité
Total									
						25 500 €	27 050 €	35 050 €	

- **Avancement de grade et ratios promus-promouvables (37-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs agents de la commune peuvent prétendre à un avancement de grade soit au titre de l'ancienneté, soit au titre de la réussite à un concours ou à un examen professionnel.

Les dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux dispose que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Il est proposé de retenir les taux suivants, conformément à l'avis du Comité Social Territorial réuni le 23 avril dernier :

Grade	Nombre de poste	Ratio
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	2	50%
Agent technique principal 2 ^{ème} classe	1	100%
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0%

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les ratios tels que présentés ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et notamment ceux relatifs à l'avancement de grade dans la limite des rations définis

AUTORISE la modification du tableau des effectifs en conséquence

- **Travaux à l'église : approbation devis et demandes de subventions (38-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une somme de 30 000€ a été attribuée lors du BP pour des travaux à l'église et notamment deux postes de dépenses :

- Réfection de la toiture : devis fait par l'UDOC pour 15 166,40€ HT

- Travaux sur les cloches : devis de Bodet pour 9 722,80€ HT

Soit un total de 24 889,20€ HT.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces devis mais également de pouvoir déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC, département et de la Région Bretagne, notamment pour les travaux de couverture. L'aide totale espérée est de 75% des travaux HT de couverture défini comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant
Travaux	15 166,40 €	DRAC 50%	7 583,20 €
		Conseil régional 15%	2 274,96 €
		Conseil départemental 10%	1 516,64 €
		Autofinancement 25%	3 791,60 €
Total	15 166,40 €		15 166,40 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Maire à signer les devis concernant les travaux de toiture et sur les cloches, présentés ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à demander des subventions auprès de la DRAC, du département et de la région Bretagne pour les travaux de toiture réalisés sur cet édifice classé.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de ce dossier

• **Police pluri-communale : intégration de nouvelles communes (39-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°166/2023 par laquelle elle approuvait la création d'une police pluri-communale entre les communes de Plestin-Tréduder-St Michel-Locquemeau-Ploumilliau.

Effective depuis janvier 2024, cette brigade donne entière satisfaction aux élus des différentes communes si bien que certaines aimeraient entrer dans le dispositif, notamment Trémel et Lanvellec. Elles ont ou sont sur le point de délibérer pour y entrer au plus vite. Le comité de pilotage de cette police a été consulté et se trouve être favorable à l'intégration de ces deux nouvelles communes.

Il revient donc à l'assemblée d'autoriser ces intégrations et ainsi permettre la modification de la convention qui, pour rappel, prévoit :

- La mutualisation d'un service de police rurale entre plusieurs communes citées et appelé Brigade de la Baie
- La création d'un comité de pilotage formé par un membre de chaque commune afin d'assurer un suivi commun et de décider ensemble des orientations de la Brigade
- Service composé, **pour le moment**, de 3 agents à l'année et d'un saisonnier supplémentaire pour les mois de juillet et août.
- L'autorité administrative de ces agents sera M. le Maire de Plestin-les-Grèves
- Les charges financières de la Brigade seront supportées par la commune de Plestin-les-Grèves qui refacturera à chacune des communes membres la part qui lui incombe en fonction du temps de présence des agents sur son territoire.

Par ailleurs, deux autres communes seraient intéressées : Plufur et Plouzélambre. Ainsi, en cas d'accord, la police pluri-communale regrouperait l'ensemble des communes du canton historique de Plestin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'intégration des communes de Lanvellec et Trémel au sein de la brigade pluri communale dite Brigade de la baie, portant à 7 le nombre de communes membres

AUTORISE la modification et la signature de la convention en conséquence

AUTORISE M. le Maire à intégrer les deux autres communes intéressées, Plufur et Plouzélambre, lorsqu'elles en auront fait la demande

DEPART F. GUEHL à 20h10

- **Aide primo-accédant (40-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande de versement de l'aide aux primo-accédants octroyée par la commune.

Le demandeur respecte les conditions à savoir :

- Bien acquis sur la commune pour en faire sa résidence principale
- Attestation de non propriété sur les 5 dernières années
- Revenus fiscaux inférieurs aux référencements PLUS
- Prix d'achat du bien inférieur à 200 000€, financé en partie par un prêt

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le versement de l'aide Primo-accédant (3000€) à M. LE COZIC Titouan pour l'acquisition d'une maison située au 2 Toul Yen à Plestin Les Grèves

- **Facture SMRH paiement DGD (41-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise SMRH réclame un solde de facture de 584€ HT correspondant à des travaux réalisés sur la chaufferie bois des écoles en 2019.

Compte tenu de l'ancienneté de la facture, la commune n'a plus d'obligation envers l'entreprise. Ainsi, pour régler ce dû, il faut un accord de l'assemblée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le paiement de cette facture à SMRH d'un montant de 584€ HT

- **Demande agrément pour accueil d'un service civique (42-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que sous l'impulsion du service culturel, la commune souhaite accueillir un service civique, étant précisé qu'une fois l'aide de l'état déduite, cela revient à 140€/mois pour un plein temps sur 8 à 12 mois.

Pour ce faire, il faut tout d'abord obtenir un agrément (valable 3 ans renouvelables) avant d'embaucher des jeunes volontaires en service civique, dans le ou les services qui seraient intéressés par des missions d'intérêt général (jeunesse et sport, culture et patrimoine, santé et social, développement durable) ; les délais étant très longs, il faudrait déposer la demande d'agrément le plus tôt possible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents AUTORISE M. le Maire à entamer les démarches pour obtenir l'agrément d'accueil d'un service civique sur la commune

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Questions diverses

- **Convention LTC pour les travaux d'assainissement (43-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année, il convient de renouveler la convention de mise à disposition de services pour la gestion de l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention

- **OPAH-RU : modification du périmètre d'intervention (44-2025)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°148 2024 par laquelle elle consentait au lancement de la campagne de ravalement de façade, dans la cadre de PVD et OPAH-RU, dans la rue Jeanne Bohec et un peu au-delà.

Il convient de modifier à la marge cette délibération car ce ne sont pas 14 façades concernées par ce dispositif mais 15. Ainsi, la n°6 de la rue est également concernée.

Pour rappel, sur l'ensemble de la rue, les adresses suivantes sont concernées :

1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 20 rue Jeanne Bohec (ancienne Rue Neuve)

2, 4 place du 8 mai 45 et 2 place de la Mairie

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la modification du périmètre d'intervention de la campagne de ravalement de façade lancée dans le cadre de l'OPAH-RU à Plestin en intégrant le n° 6 de la rue Jeanne BOHEC portant ainsi à 15 le nombre de façades concernées par le périmètre.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Tarifs An Dour Meur saison 2025/2026 (45-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que pour permettre la diffusion des plaquettes d'An Dour Meur dès le mois de juin pour la saison prochaine, il convient de voter les tarifs des places :

Tarif plein : 16,00€

Tarif réduit : 8,00€ (demandeurs d'emplois, intermittents du spectacles, bénéficiaires AAH / RSA, étudiants, - de 18 ans)

Tarif unique : 7,00€ (vitrine sept 25 / marathon de la danse mai 26)

Pass 3 spectacles ou + : 12,00€/spectacle soit 36€ minimum

Pass 5 spectacles ou + : 10,00€/spectacle soit 50€ minimum

Tarif Groupe/exceptionnel (12 personnes ou +) : 6,00€

Gratuité pour les invitations

Tarif moyen 12€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus

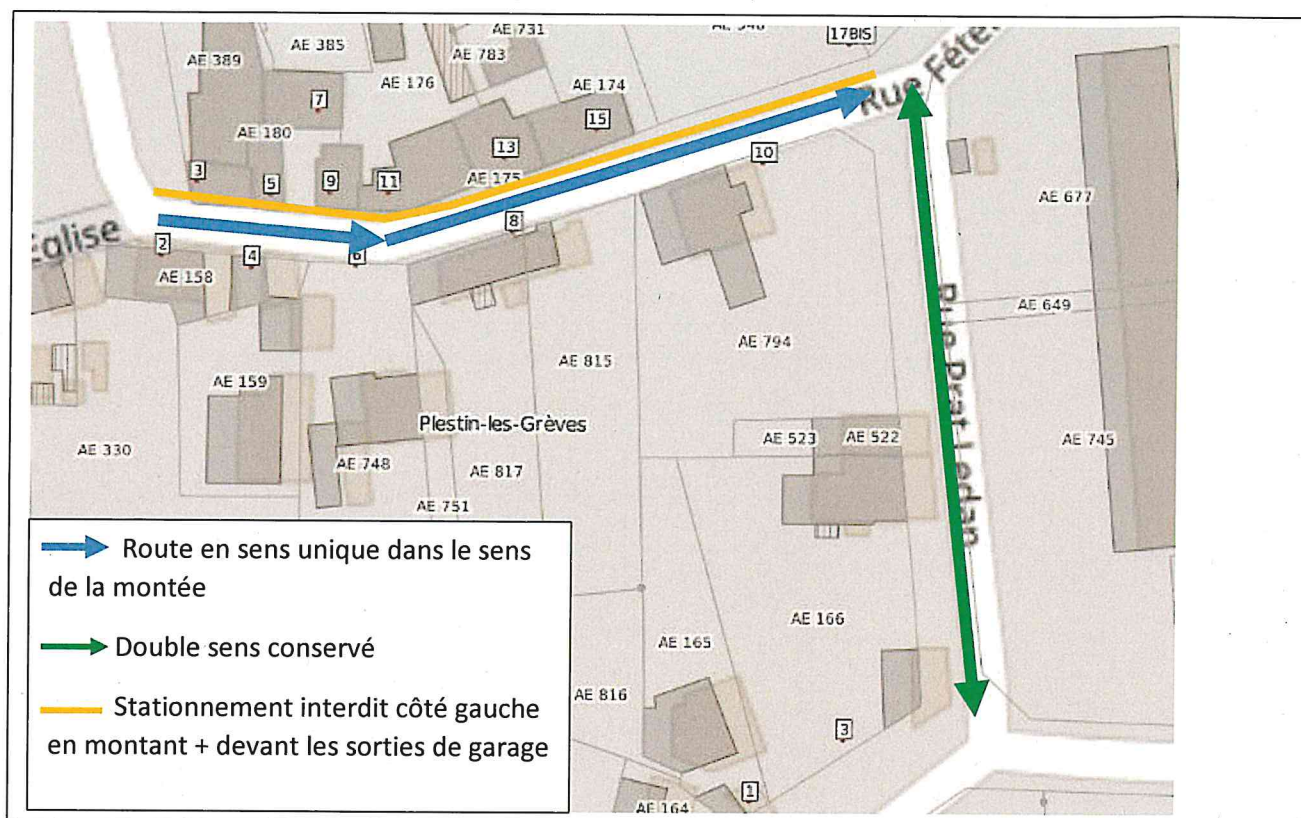
- **Mise en place d'une caution à la médiathèque pour prêt de jeux (46-2025)**

M. le Maire informe l'assemblée que la médiathèque souhaite proposer à ses adhérents le prêt de jeux de société. Il faudrait par contre mettre en place une caution afin que les emprunteurs prennent soins de ces jeux et surtout ne perdent pas de pièces sans quoi le jeu serait alors inutilisable. Il est donc proposé de mettre en place une caution de 50€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents AUTORISE la mise en place d'une caution de 50€ pour la mise en place de prêts de jeux à la médiathèque

- **Rue Féterel : passage en sens unique**

M. le Maire informe l'assemblée que suite à de très nombreuses plaintes de riverains dans la rue Féterel lié au stationnement d'une part et à des problèmes de circulation, notamment le dimanche matin, d'autre part, il a été décidé de la mise en place dès que possible d'un sens unique dans le sens de la montée tel qu'indiqué sur le plan ci-dessous :



Infos diverses :

- Prochain CM le 28/05, avec le vote du BS et du CFU
- Cérémonies mémorielles les 8 et 27 mai
- Festival de danse du 1^{er} au 5 mai.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h20.

Le Maire
Christian JEFFROY



Le secrétaire de séance
E. CRESSEVEUR

Diffusé sur le site internet de la Mairie le 03/06/2025
Affiché le 03/06/2025